Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA DATR

E5 Épreuve intégrative - Développement et animation des territoires ruraux

Session 2022 • Code sujet : **2022-BTS157-NOR-ME-AN-GU-RE-MA** • Durée : **180 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Projet d'auberge coopérative « À La Belle Étoile » à Mellionnec (5 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure/2022/BTSA DATR - E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

1. Projet d’auberge coopérative « À La Belle Étoile » à Mellionnec

La SCIC « Le Village Coopératif » rénove l’ancien presbytère de Mellionnec pour créer une auberge de 38 lits, ouverte aux visiteurs et aux habitants, avec des espaces d’activités partagés. Les documents présentent le territoire, le fonctionnement et les valeurs de la SCIC, le financement du projet et les données prévisionnelles de rentabilité des nuitées.

Question 1. Évaluer l’intérêt du projet de l’auberge « À La Belle Étoile » à Mellionnec pour répondre aux attentes du territoire et aux attentes sociétales.

Les données INSEE montrent une baisse de population, de 749 habitants en 1968 à 389 en 2018, et une faible densité : l’auberge contribue donc à renforcer l’attractivité d’un territoire rural. Ses 38 lits complètent l’offre d’accueil et peuvent soutenir les activités culturelles, les événements et les entreprises locales, tout en créant 3 à 4 emplois sur trois ans.

Le projet répond aussi à des attentes sociales et environnementales : lieux partagés ouverts aux habitants, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, bâtiment passif, réemploi et matériaux locaux. Les repas privilégieront les circuits courts. La fréquentation et l’ancrage dans la vie locale seront déterminants pour pérenniser ces retombées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un projet qui renforce l’attractivité, l’emploi et le lien social, tout en portant des engagements écologiques et d’accessibilité.

Question 2. Évaluer l’intérêt du statut juridique de SCIC choisi pour gérer le projet d’auberge.

La SCIC repose sur un sociétariat multiple : usagers, salariés, collectivités territoriales, investisseurs et personnalités. Cette forme permet d’associer les acteurs concernés à un projet commun, dans une gouvernance démocratique organisée en collèges de vote. Elle facilite également la combinaison d’apports financiers publics et privés et la mobilisation de parts sociales.

Son objectif d’utilité sociale, sa solidarité et sa priorité donnée à l’intérêt collectif correspondent à la revitalisation de Mellionnec. Le statut reconnaît ainsi la place des habitants et des partenaires extérieurs, sans réduire le projet à la recherche de profits. Il faut toutefois articuler participation bénévole, décisions efficaces et équilibre économique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La SCIC associe les parties prenantes et des financements divers autour de l’intérêt collectif, avec une gouvernance à rendre efficace.

Question 3. Analyser les choix de financement de l’auberge « À La Belle Étoile », dont l’investissement nécessaire est évalué à 1,5 million d’euros.

Le plan associe subventions, parts sociales et emprunts, ce qui répartit le financement entre aides publiques, apports coopératifs et dette.

Ressource	Montant	Part annoncée
Subventions de l'État, de la Région et de l'ADEME	490 000 €	33 %
Parts sociales	130 000 €	9 %
Emprunts sur 7 à 15 ans	880 000 €	58 %

Les subventions réduisent le besoin d'endettement, et les parts sociales renforcent les fonds propres en impliquant les sociétaires. Le financement participatif a réuni 110 000 € sur 130 000 € visés. Les 225 000 € de prêts subordonnés de la Banque des Territoires sont assimilés à des quasi-fonds propres. La dette importante impose une exploitation viable, sans subvention de fonctionnement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Financement des 1,5 M€ : 490 000 € de subventions, 130 000 € de parts sociales et 880 000 € d'emprunts.

Question 4. Calculer le seuil de rentabilité en nombre de nuitées, puis présenter les facteurs qui vont influencer son atteinte.

La marge sur coût variable par nuitée est de 22,50 € - 5,93 € = 16,57 €. Le seuil est donc de 117 750 € / 16,57 € = 7 106,2 nuitées. Comme il faut atteindre ce montant, on retient l'entier supérieur : 7 107 nuitées.

Il dépend du taux d'occupation, de la saisonnalité, des prix pratiqués et de la maîtrise des charges. Les événements culturels, les séjours de groupes en formation ou séminaire et les déplacements professionnels peuvent accroître la fréquentation. Pour 38 lits disponibles toute l'année, ce seuil représente environ 51,2 % de la capacité théorique annuelle, sans tenir compte des éventuelles indisponibilités.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Seuil de rentabilité : 7 107 nuitées, soit environ 51,2 % de la capacité annuelle théorique des 38 lits.

Question 5. Identifier les publics à viser pour l'inauguration de l'auberge en 2023.

L'inauguration doit réunir les publics qui ont contribué au projet et ceux qui le feront vivre :

1. Les habitants de Mellionnec et du Kreiz-Breizh, les sociétaires, associations et bénévoles, directement concernés par ce lieu partagé.
2. Les élus et collectivités, ainsi que les financeurs publics et privés, partenaires de sa réalisation.
3. Ty Films, les acteurs culturels, touristiques et économiques, notamment les entreprises locales et les organisateurs d'événements.
4. Les futurs usagers : visiteurs, touristes, groupes en stage ou séminaire, personnes en formation et professionnels en déplacement.

Cette diversité reflète les dimensions locale, coopérative, culturelle et touristique de l'auberge.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Inviter habitants, sociétaires, associations, élus, financeurs, partenaires culturels et économiques, ainsi que les futurs visiteurs et groupes accueillis.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve intégrative du BTSA Développement et animation des territoires ruraux, session 2022, porte le code 2022-BTS157-NOR-ME-AN-GU-RE-MA et dure 180 minutes. Sans coefficient imprimé, elle étudie l'auberge coopérative « À La Belle Étoile » à Mellionnec. Elle évalue l'analyse territoriale, la compréhension du statut SCIC, les choix de financement, le calcul de rentabilité et le ciblage des publics.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La SCIC repose sur le multi-sociétariat et associe différentes catégories d'acteurs autour d'un intérêt collectif.
- Le seuil de rentabilité en unités se calcule en divisant les charges fixes par la marge sur coût variable unitaire.
- La marge sur coût variable unitaire est égale au prix de vente unitaire diminué du coût variable unitaire.
- Le financement annoncé combine 490 000 € de subventions, 130 000 € de parts sociales et 880 000 € d'emprunts.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les besoins du territoire aux caractéristiques concrètes de l'auberge et aux valeurs sociétales du projet.
- Expliquez les caractéristiques de la SCIC et l'intérêt du multi-sociétariat pour le projet.
- Pour le seuil, utilisez les charges fixes totales et la marge unitaire, puis arrondissez le nombre de nuitées à l'entier supérieur.
- Justifiez les publics ciblés par les usages de l'auberge, son ouverture aux habitants et ses activités d'accueil.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité en nombre de nuitées ?

La marge unitaire est de 22,50 € moins 5,93 €, soit 16,57 €. Divisez les charges fixes de 117 750 € par cette marge : le seuil est d'environ 7 106,2 nuitées, soit 7 107 nuitées à atteindre.

Q : Pourquoi les prêts subordonnés de la Banque des Territoires sont-ils utiles au projet ?

Les deux prêts subordonnés apportent 225 000 € sur des durées de 8 et 12 ans. Ils sont assimilés à des quasi-fonds propres, complètent les fonds propres de la SCIC et renforcent la viabilité financière du projet.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment se répartissent les points ?

L'épreuve dure 180 minutes et le barème totalise 20 points : 6 pour la question 1, 4 pour la question 2, 3 pour la question 3, 3 pour la question 4 et 4 pour la question 5.

Q : Quels critères la grille d'évaluation privilégie-t-elle ?

La grille valorise l'analyse du contexte et des valeurs sociétales, l'identification des caractéristiques et valeurs de la SCIC, l'identification et la justification des financements, le calcul du seuil et la pertinence des publics proposés.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure/2022/BTSA DATR - E5 - Mettre en place la communication professionnelle d'un projet ou d'une structure - Session 2022 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.